

Spirit Of Country

Formulaire de demande d'inscription - Année 2013/2014

Merci de retourner impérativement cette fiche au plus tard le 1^{er} octobre 2013 accompagnée de votre règlement et des pièces demandées

NOM : PRÉNOM :
Date de naissance : Mail :
Adresse :
Téléphones fixe et portable : (préciser "LR" pour les listes rouges) :
Niveau pratiqué Niveau souhaité.....

Documents à remettre lors de votre inscription :

- **Certificat médical** datant de moins de trois mois, au plus tard lors du premier cours.
- Une **photo d'identité** récente obligatoire (**pour les nouveaux adhérents uniquement**).
- **Règlement** pour l'année (**non remboursable**) : **85 €** (1^{ère} personne), **65 €** (2^{ème} personne de la même famille) et **60 €** (inscription dans un 2^{ème} niveau, sous réserve de place disponible).
Règlement par chèque à l'ordre de Spirit of Country. Le règlement pourra être fractionné en trois mensualités maximum.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise Spirit of Country à publier les photos et vidéos sur lesquelles j'apparais ou apparaît mon enfant

Règlement intérieur

- L'inscription est valable uniquement pour le cours auquel vous êtes inscrit(e).
- Avoir un minimum de 12 ans. L'adhérent mineur étant sous l'entière responsabilité de ses parents ou tuteur légal.
- Avoir rempli et signé la fiche d'inscription,
- Avoir fourni un certificat médical de moins de 3 mois permettant la pratique de cette activité.
- Etre à jour de sa cotisation.
- Venir aux cours obligatoirement équipé de : *Chaussures fermées sans talons hauts (chaussures type tennis déconseillées).*
Et d'un chapeau de style country.
- S'efforcer d'être présent(e), à l'heure, à chaque cours et ne venir qu'au cours auquel on s'est inscrit.
- Ne pas perturber le bon déroulement des cours pour respecter l'évolution de chaque danseur et du groupe en général.
- Ne pas tenir de propos incitant à la haine, à la violence, portant atteinte à une personne et/ou à l'association.
- En cas de non-respect du règlement intérieur le conseil d'administration pourra prononcer un blâme, une exclusion temporaire ou la radiation du membre concerné. Le membre en sera informé par écrit par le conseil d'administration qui lui en exposera succinctement le motif et lui fournira les éléments permettant d'assurer sa défense. Le conseil d'administration entendra le membre et devra lui notifier après délibération sa décision sous 10 jours.

ENGAGEMENTS

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et reconnais avoir été informé(e) par ses responsables qu'il est de ma propre responsabilité de me munir d'une garantie de responsabilité civile ainsi que de garantie(s) individuelle(s) pour mes propres dommages corporels (les statuts sont consultables sur le site internet de Spirit of Country) et m'engage à le respecter.

Signature de l'adhérent,

Pour les mineurs préciser "parents" ou "tuteur légal".

L'admission définitive des membres sera prononcée par le conseil d'administration ; qui n'aura pas à justifier de sa décision en cas de refus.

Cadre réservé au secrétariat

Nbre de chèques émis			
Date de remise			
Dates des échéances			
Montant			
Date de remise à la trésorière			